



SÉANCE DU 21 MAI 2024

DELIBERATION n° 2024-05-174 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 15/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 44

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT (suppléant de Sophie Blancheton),, Emeline BRISSEAU, Stéphane CATALAN (suppléant de Mireille Conte-Jaubert), Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Dominique BERNESCUT (suppléant de Pierre-Jean Martinet), Marie-Noëlle LAUBA (suppléante de Pâquerette Peyridieux), Laura RAMOS, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 24

Laurent DE LAUNAY, Chantal GANTCH, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 10

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Christophe GALAN pouvoir à Hervé ALLOY, Monique JULIEN pouvoir à Denis SIRDEY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, François TOSI pouvoir à Bernard GUILHEM, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Michel MASSIAS

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'AGENCE GARONNE POUR L'OPÉRATION GROUPEE DE RÉHABILITATION DES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'ASSAINISSEMENT SUR LIBOURNE - ANNÉE 2024

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la transition écologique ;

Vu la Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21 Mai 1991 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L1331-1 à L1331-10 du Code de la Santé Publique concernant le raccordement des eaux usées domestiques au réseau public ;

Vu l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non-collectifs, à l'exception des installations d'assainissement non-collectifs recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DB05 ;

Vu la délibération du 1^{er} Avril 2017 du Conseil Municipal de Libourne portant engagement sur la mise en conformité du système de collecte et de traitement d'assainissement de la ville ;

Vu la délibération du 30 Septembre 2020 du Conseil Communautaire de la CALI fixant le calendrier de principe pour la mise en conformité du système d'assainissement collectif de Libourne ;

Vu la délibération du 05 Avril 2023 du Conseil Communautaire de la CALI portant demande de participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'opération groupée de réhabilitation des branchements privés d'assainissement au titre de l'année 2023 sur Libourne ;

Considérant que La CALI poursuit le programme pluriannuel de mise en conformité du système d'assainissement collectif engagé depuis 2012 par la ville de Libourne dans l'objectif de répondre aux obligations réglementaires.

Considérant que les travaux en domaine public doivent être couplés avec des travaux de réhabilitation chez les particuliers pour supprimer les erreurs de branchement en domaine privé entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Considérant que depuis 2016, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a aidé 727 propriétaires pour financer les travaux de réhabilitation de branchements permettant la mise aux normes de l'assainissement en domaine privé pour un montant global de travaux de 2 826 933€ HT.

Considérant que dans le cadre de son 11^{ème} programme de financement, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne offre l'opportunité à la CALI de poursuivre ce partenariat financier. Cette subvention est le levier indispensable pour inciter les propriétaires à la mise aux normes de l'assainissement en domaine privé et continuer d'améliorer le taux de conformité des branchements sur Libourne (82% en 2023).

Considérant que pour la commission 2024, la CALI présente 24 dossiers et sollicite auprès de l'Agence de l'Eau :

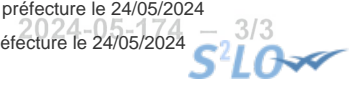
- **100 531 € d'aides versées aux particuliers procédant aux travaux** (50% du montant hors taxes du devis des travaux) ;
- **4 800 € d'aides versées à la CALI** au titre des missions d'animation de l'opération (200 € par dossier présenté) ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 mai 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'établir le plan de financement prévisionnel sur la bases des estimations ci-dessous (€ HT) :



Dépenses		Recettes		
	Montant HT		Montant HT	Modalités
Versement de l'aide aux particuliers	100 531 €	Agence de l'eau Adour-Garonne – aide aux particuliers éligibles	100 531 €	50%
		Agence de l'eau Adour-Garonne – aide à la collectivité	4 800 €	200 € par dossier
Total	100 531 €	Total	105 331 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

28 mai 2024

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation
 Philippe BUISSON,
 Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
 Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
 Vice-présidente,
 Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le



ID : 033-200070092-20240521-DELIB_24_05_174-DE



SÉANCE DU 21 MAI 2024

DELIBERATION n° 2024-05-175 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 15/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 44

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT (suppléant de Sophie Blancheton), Emeline BRISSEAU, Stéphane CATALAN (suppléant de Mireille Conte-Jaubert), Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Dominique BERNESCUT (suppléant de Pierre-Jean Martinet), Marie-Noëlle LAUBA (suppléante de Pâquerette Peyridieux), Laura RAMOS, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 24

Laurent DE LAUNAY, Chantal GANTCH, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 10

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Christophe GALAN pouvoir à Hervé ALLOY, Monique JULIEN pouvoir à Denis SIRDEY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, François TOSI pouvoir à Bernard GUILHEM, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Michel MASSIAS

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION AIDE COMPLÉMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS PRIVÉS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LIBOURNE : RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE 2024

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, et de la transition écologique ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la décision 2020/3510 du 04 Novembre 2020 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne relative à l'attribution des aides financières à la CALI au titre de l'opération groupée de réhabilitation des branchements particuliers en domaine privé de Libourne présentés à la commission de 2020. Cette aide financière est de 50% du montant hors taxe du devis des travaux pour 96 dossiers présentés ;

Vu la délibération du 30 Septembre 2020 du Conseil Communautaire de la CALI fixant le calendrier de principe pour la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la ville de Libourne.

Considérant qu'en 2024, la CALI sollicite le renouvellement de son partenariat financier avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour aider les administrés à réaliser les travaux de mise aux normes de leur installation d'assainissement collectif.

Considérant que la CALI mène une politique sociale visant à accorder des aides aux familles en corrélation avec leurs ressources du foyer ;

Considérant que La CALI s'engage à poursuivre le dispositif d'aide complémentaire instauré par la ville de Libourne depuis 2009 pour la mise aux normes des branchements d'assainissement en domaine privé. Il pourra se cumuler aux autres aides disponibles sur Libourne dont celles de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Son montant sera plafonné à 1000€ par demandeur.

Considérant que cette aide est délivrée sur transmission : du rapport de contre-visite de l'installation d'assainissement CONFORME, des factures acquittées pour les travaux en domaine privé et du RIB.

Considérant que le quotient familial sera délivré sur demande du propriétaire auprès du service Espace Familles. Il est calculé sur la base de l'avis d'imposition n-1 (n étant l'année des factures acquittées des travaux). Le quotient familial s'applique du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année n.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 mai 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'approuver le dispositif d'aides versées aux particuliers par la Cali selon les modalités suivantes :

Quotient familial (QF)	% d'aide de la CALI sur le territoire de Libourne calculée sur le montant HT des travaux réalisés
QF inférieur ou égal à 457 €	20%
QF supérieur à 457 € et inférieur ou égal à 914 €	10%
QF supérieur à 914 € et inférieur ou égal à 1372 €	5%
QF supérieur à 1372 €	Pas d'aide

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

28 mai 2024

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le



ID : 033-200070092-20240521-DELIB_24_05_175-DE